

Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale

Année 2009 - 2010

**Association régionale de Basse-Normandie
(AR3)**

Thème du sujet d'étude :

***Quel avenir pour l'Etat
dans les relations internationales ?***

Association régionale de Basse-Normandie (AR3)

Président : François GELMANN

Rapporteur : Henriette EBEL

Rapporteur suppléant : Michel COUTURIER

Comité de rédaction et de lecture :

Calvados : Raynald CHANCE
Jean-Luc CHAUSSAVOINE
Michel COUTURIER
Xavier DELBEQUE
Antoine FLICHY
François GELMANN
Philippe KUNTZ
Bertrand LOGEAT
Mustapha TAHOUJI
Emmanuel de VAINS

Orne : Gérard BUREL
Jacques DREMEAU
Michel DUMAINE
Jean-Marie GOUSSIN
Claude LOUISFERT

Manche : Nemesio BUSTAMANTE
Philippe CHEVALLIER
Henriette EBEL
Thomas FOURNIE
Vincent PIQUOT

Plan

INTRODUCTION	Calvados
I. ROLE DE L'ETAT DANS LA SOCIETE INTERNATIONALE	Calvados
I.1 Un affaiblissement de l'état au cours du temps...	
I.2 ... Qui ne peut plus durer	
II. L'ETAT RESTE-IL MAITRE DU JEU ?	Orne
II.1 Une vision globale apatride: quel avenir ?	
II.2 Géographie économique et permanence des états.	
II.3 Quel constat dans le contexte actuel ?	
III. QUEL AVENIR POUR L'ETAT	Manche
III-1 Sans Etat, où est l'international ?	
III-2 Mais à quelle échelle ?	
III-3 De nouveaux mythes fondateurs ?	
Conclusion	Manche

INTRODUCTION

La création de l'Etat

Dans un premier temps, pour qu'il y ait Etat, il faut un territoire dont les frontières englobent la partie terrestre, aérienne et maritime.

Il faut ensuite une population. La population d'un territoire se caractérise par les personnes ayant la nationalité du pays, mais aussi les étrangers.

Et il faut un gouvernement qui serve à instaurer un système économique, politique et social sur le territoire.

Dans un deuxième temps, il faut la reconnaissance. Le principe de la reconnaissance d'un Etat est un acte unilatéral créateur de droit international, qui consiste par le fait que des Etats ou des organisations internationales peuvent reconnaître l'existence d'un Etat nouvellement créé. Ainsi l'ONU interdit formellement la reconnaissance d'un Etat qui ne respecterait pas les valeurs fondamentales et les normes impératives du droit international général.

La création de l'Etat entraîne son caractère souverain, les dirigeants ne peuvent qu'être internes à l'Etat. La population du territoire sera dirigée par un principe de gestion installé par l'Etat.

La souveraineté étatique face à la scène internationale

Au plan international, des relations lient les différents Etats sur la scène internationale. Ces relations permettent de créer des accords, définis aussi comme des traités ou conventions internationales, entre les Etats. Les relations internationales ont nettement évolué du fait de l'essor de la mondialisation, de la montée du commerce international et des relations diplomatiques entre les Etats. Le libéralisme s'accroît, les frontières tendent à disparaître, la création de l'Espace Schengen de l'Union européenne permet la circulation des citoyens sur le territoire européen. Le système de fédération et de confédération augmente les échanges internationaux. Au XXI^e siècle, les Etats prennent la place principale dans le droit international public. Les organisations internationales instituées par les Etats qui les créent et qui y adhèrent sont aussi des acteurs du droit international.

La souveraineté étatique est égale aux yeux du droit international. Chaque Etat membre dispose d'une même voix, c'est-à-dire une voix pour chaque Etat à l'Assemblée Générale de l'ONU. Ainsi, les juridictions étatiques sont suprêmes.

Le principe d'égalité entraîne le droit à la non-ingérence. Un Etat ne peut s'immiscer dans les affaires territoriales d'un autre Etat sauf si cela lui a été demandé. De même que l'ONU ne peut participer à la gestion interne d'un Etat sauf dans les conditions des droits de l'Homme et de la décolonisation.

Le principe d'égalité est critiqué par le fait que cinq membres permanents (Chine, Russie, France, Etats-Unis d'Amérique et Grande-Bretagne) ont le droit de veto au Conseil de Sécurité.

Le droit à l'ingérence s'oppose à la non-ingérence et est favorisé dans la jurisprudence internationale. Les Etats ne sont pas libres, il leur est imposé de respecter certaines règles

comme les normes impératives du droit international général, les libertés de l'Homme dans la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Les Etats pour se concrétiser internationalement élaborent des traités qu'ils doivent exécuter de bonne foi. Ce principe implique encore une fois une responsabilité internationale des Etats. Nous pouvons alors dire que l'Etat au niveau international n'a pas les mêmes libertés qu'au niveau interne de son territoire.

Dans le sujet que nous devons traiter, il faut insister sur la notion d'Etat au niveau international et, sur la relation entre les Etats.

I – ROLE DE L'ETAT DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

I-1 Un affaiblissement au cours du temps...

Historiquement, l'Etat était à peu près le seul et unique acteur des relations internationales
L'Etat s'identifie avec la puissance : sous Louis XIV, avec les Habsbourg, au cours du 1^{er} Empire. La rencontre des Etats décide en réalité de la paix ou de la guerre, en dehors de l'opinion publique : les « coalitions », la sainte-Alliance, les grands Congrès européens (1648, 1713, 1815, 1945) sont le fait des Etats, dont les dirigeants décident sans consulter les peuples. La Révolution française fait exception. Il n'y a pas non plus d'autres acteurs : flibustes et corsaires, compagnies de commerce agissent en fonction de missions, ou de mandats de l'Etat

Le phénomène de mondialisation comme la fin de la Guerre froide ont pu faire croire à un affaiblissement de l'Etat dans les Relations Internationales.

La disparition des blocs a conduit à la multiplication d'Etats peu viables, soit qu'ils soient fragiles économiquement, soit qu'ils soient instables politiquement. La fin de la guerre froide ne faisait au demeurant qu'accentuer un phénomène de prolifération des Etats, lié à la décolonisation et qui conduisait à des micro-Etats, souverains, mais incapables d'agir. Etats trop petits territorialement (Tuvalu, Vanuatu), ou bien économiquement trop faibles. Présent sur la scène internationale (ONU, conférences du non-alignement, sommets Nord-sud, sommets francophones), ces Etats n'étaient pas, paradoxalement, des acteurs politiques à part entière.

La mondialisation de la culture, des maladies, des pollutions et des trafics a créé un espace global tandis que géopolitiquement, les Etats en sont restés à des frontières diplomatiques traditionnelles, celles de Yalta, quand ce n'est pas la ligne Curzon, ou bien les frontières tracé par le colonisateur : or, la pollution atmosphérique (nuage de Tchernobyl, nuage volcanique islandais), ou marine (marée noire), les trafics illicites, les pandémies (H1N1, SRAS), tous ces phénomènes transfrontaliers interpellent les Etats, sommés d'agir maintenant alors qu'ils ne sont pas forcément dans la capacité souveraine d'agir puisqu'il faut agir à plusieurs (échec du sommet de Copenhague).

En même temps, une demande tout à la fois de démocratie de proximité et d'affirmation des identités régionales et de proximité a conduit à des processus visant à affaiblir les pouvoirs centraux au profit des pouvoirs locaux, territoriaux ou provinciaux : la priorité donnée à la démocratie de proximité, à la décentralisation n'ont pas spécialement contribué à la visibilité du pouvoir central, partant, à la lisibilité l'action de L'Etat au plan international, et ce, d'autant que les Régions ou les Métropoles devenaient eux des acteurs des Relations

internationales, incités qu'ils étaient à nouer des partenariats internationaux, concomitamment aux Etats

I-2 ...Qui ne peut plus durer

S'il y a eu effacement des frontières, en revanche, il y a aussi nécessité et réussite des actions volontaires, fortes, coordonnées, que seuls des Etats pouvaient conduire.

Le nuage islandais a révélé l'absence de ciels européens. Le nuage de Tchernobyl a montré l'urgence d'une communication en temps réel. Les Etats vont conduire des rapprochements sectoriels, européens ou non, en vue de gérer, par exemple, le secteur aérien.

Les épidémies de SRAS, du H1N1 ont montré elles aussi l'importance d'une réactivité des Etats, conduits à adopter peu à peu des mesures simultanées, sous l'égide ou non de l'OMS. Commandé ou non par l'urgence, les crises montrent que la coopération rapide d'Etats, décideurs, est possible, là où l'on croyait l'action internationale revenue aux mains des seules entreprises.

Le réchauffement climatique, l'accord généralisé sur un développement durable (rapport Brundtland de 1987, Charte de l'environnement de 2004 intégrée au bloc de constitutionnalité) invitent les Etats à effectuer des rapprochements, à dépasser les échecs de Kyoto comme de Copenhague, et cela, par-dessus les multinationales, et au-delà des intérêts des ONG. Les Etats réaffirment, au plan international, le primat de l'intérêt général sur les sphères privées.

Seuls les Etats disposent en effet de la puissance et de la réactivité nécessaires pour faire face à des crises exigeant des réponses en temps réel.

Les Etats ont su rapidement mettre en place des G 7, des G8, des G 10, et à présent jusqu'au G20, pour faire face aux crises, notamment monétaires favorisées par une circulation mondialisée et en temps réel des capitaux sur les marchés financiers. Au-dessus du Forum de Davos, au-dessus des forums altermondialistes, ces rencontres entre chefs d'Etat ont installé une première forme de gouvernance économique mondiale, pilotée par les Etats

Les Etats ont eu également la capacité de mobiliser de très gros moyens aéronavals pour faire au phénomène de piraterie menaçant le commerce international, cette action coordonnée réaffirmant un vieux principe régalien du droit de la paix et de la guerre, dont seuls des Etats peuvent être les détenteurs.

Seule l'action coordonnée des Etats, capables de mettre en synergie leurs services de renseignements puissants est à même de mener la lutte contre un ennemi invisible, le terrorisme. Al-Qaïda, puissance sans territoire, Etat sans visibilité mais cruellement présent, ne peut être détruit sans le travail de coopération d'agence de renseignement que seuls les Etats peuvent financer.

A contrario, l'absence ou bien la disparition des Etats fait ou bien ferait peser de graves menaces sur les R.I. et les grands équilibres mondiaux.

La faillite financière d'un Etat peut en effet compromettre les autres Etats, par effet de domino : Grèce, Espagne, solidaires dans les déficits, entraînent pour leur sauvetage, la solidarité même des plus réticents (l'Allemagne). Incontestablement, les Etats sont revenus à leur finalité première qui est de préserver les populations, les ressources, les territoires. En sauvant la Grèce, après avoir sauvé l'Islande, les Etats réaffirment leur primauté par rapport aux consortiums bancaires (Goldman Sachs), par rapport aux agences de notation, ou par rapport à des financiers (Al-Fayed, G. Soros).

La corruption de certains Etats appelle de même à l'intervention des autres : la corruption en Afghanistan, l'instabilité de la bande de Gaza aux mains du Hamas, les chemise rouges en

Thaïlande : les Etats sont conduits à peser de tout leur poids pour faire cesser la corruption susceptible de détruire la société politique.

L'affaiblissement des Etats en recomposition (Russie), la paralysie des puissances à cause de problèmes électoraux (Etats-Unis peu avant l'élection de Obama, Royaume-Uni affaibli par la fin prévisible de Gordon Brown) laisse les autres Etats davantage seuls et démunis par rapport aux actions coordonnées urgentes (programmes nucléaires de la Corée et de l'Iran). En réalité, les Etats n'ont aucun intérêt à un affaiblissement de la puissance étatique étrangère, ici ou là, car les menaces, globales, appellent à des sécurités collectives et qui sont forcément le fait des Etats.

Il y a donc urgence à renforcer les Etats comme à les réformer dans la perspective d'une gouvernance mondiale.

II L'ETAT RESTE-T-IL MAÎTRE DU JEU ?

II.1 Une vision globale apatride : quel avenir ?

En 2005, on comptait 77000 maisons-mères de firmes transnationales qui contrôlaient 770 000 filiales. Elles ont généré près de 4500 milliards de dollars de valeur ajoutée, ont exporté pour plus de 4 000 milliards de dollars de biens et de services et ont employé quelques 62 millions de salariés. En 2004, 85% des 100 premières FTN avaient leur siège aux Etats-Unis, au Japon ou dans l'Union Européenne. En 2005, le chiffre d'affaires total des FTN des pays en développement atteignait 1900 milliards de dollars et parmi les 100 premières, on relevait Hutchinson Whampoa (Hong Kong), Petronas (Malaisie), Singtel (Singapour), Samsung Electronics (Corée du Sud) et CITIC group (Chine).

Les délocalisations par le biais d'acquisitions sont souvent effectuées par des transnationales et génèrent des effets positifs pour les pays où elles sont réalisées : création d'emplois, transfert de technologie, développement de la compétitivité, rentrées fiscales... Mais elles ne sont pas exemptes d'effets pervers. Ainsi, elles peuvent influencer négativement les politiques économiques et sociales. Leur poids économique peut être utilisé comme « armes » de chantage pour influencer en leur faveur les décisions du pouvoir politique.

La faiblesse de l'appareil juridique de certains pays en développement peut en effet faciliter « la capture réglementaire » de l'Etat au profit des FTN. Dans ce cas le risque encouru correspond à des effets de « verrouillage » de ces pays dans des structures économiques favorables à une forte dépendance vis-à-vis des transnationales.

Mais le cœur des firmes bat encore dans les sièges sociaux d'origine et les stratégies de ces dernières n'échappent que difficilement à des choix locaux (cf. Michelin ou Marks & Spencers qui l'a appris à ses dépens en essayant d'éviter les contraintes du droit français).

Souvent les champions nationaux ragaillardis par un patriotisme économique, Whirlpool rachetant Maytag (chinois) ou GDF se mariant avec SUEZ, rappellent tout l'intérêt dans les stratégies des champions nationaux des marchés d'être abrités derrière des frontières.

La question du patriotisme économique n'est pas une chose nouvelle. Déjà, au début des années 1990, la perte de compétitivité de l'industrie manufacturière américaine avait suscité le rachat d'entreprises prestigieuses par des japonais comme par exemple MCA-Universal par Matsushita en 1991 et CBS par Sony en 1998. Afin de contrer la concurrence croissante du

Japon, le Congrès adopta, en 1998, l'amendement Exxon-Florio qui permet au Président des Etats-Unis de bloquer l'acquisition d'une firme américaine par des entreprises étrangères lorsqu'il y a menace de la sécurité nationale.

Les enjeux énergétiques, en particulier, restent au cœur des problématiques de sécurité nationale aux Etats-Unis depuis la doctrine Carter (1980).

En France, le débat sur le patriotisme économique renvoie au rapport Martre sur l'intelligence économique. Lors de l'affaire Mittal-Arcelor, les dirigeants de certains groupes français avaient approuvé la mesure anti-OPA envisagée par l'Etat et son décret du 31 décembre 2005 qui établit une liste de onze secteurs stratégiques à protéger des visées prédatrices étrangères. Ce décret opère une distinction géographique selon la nationalité de l'investisseur.

Constatons toutefois, malgré tout, que ceux qui souhaitent investir dans des activités ne relevant pas des secteurs stratégiques ne rencontrent pas de difficultés.

Par contre, le marketing local demeure toujours une stratégie de vente. Ainsi la devise de Coca Cola a beau être « partout et toujours », le produit est décliné dans le monde entier avec des composantes nationales. Les firmes pures et dures restent limitées à des entreprises de petits pays comme Nestlé en Suisse. Le « off shore » reste prudent, les acquisitions échouant le plus souvent sur des critères ethnoculturels nationaux.

L'internationalisation de certaines tâches dans un cadre national n'a pas disparu dans des secteurs de luxe par exemple. Le lien entreprise-pays par le biais de la marque permet bien souvent à cette dernière de se différencier et de s'imposer en puisant son essence dans les racines nationales car une marque, c'est avant toute chose un pays et sa culture.

Enfin, les firmes ne sauraient oublier qu'elles sont vulnérables et que le monde reste régi par des Etats qui peuvent réglementer, interdire, protéger, au nom du fameux « patriotisme économique ».

II.2 Gééconomie et permanence des Etats.

La mondialisation vise à rendre les frontières plus perméables à ses flux et à amener une certaine uniformisation des cultures, alors que les Etats protègent souvent la spécificité de leur culture au sein de ces mêmes frontières qui garantissent leur survie. Mais comment comprendre la récente prolifération d'Etats en une période de développement de cette mondialisation au caractère apparemment inéluctable et conduisant à un dépérissement de l'Etat ?

En réalité la complexité, voire le paradoxe, des relations entre Etats et mondialisation réside avant tout dans le fait que la mondialisation est facteur de croissance : c'est autant par volonté que par contrainte que l'Etat a tendance à perdre certaines de ses prérogatives liées à son territoire et à sa souveraineté, dans un souci de maîtrise du phénomène à son profit.

La mondialisation fait apparaître des acteurs transnationaux à caractère économique (*les firmes multinationales* ou *transnationales*, FMN ou FTN, évoquées à propos de la *vision apatride*, à caractère financier (les fameux *marchés financiers*) ou à caractère médiatique (les *organisations non gouvernementales* ou ONG). Avec les FMN, les liens originels ont disparu et la loi qui prévaut dans les domaines fiscal et social est celle de l'Etat le mieux offrant. Avec les marchés financiers, c'est la déréglementation qui prévaut, conduisant où l'on sait maintenant faute de régulation établie par concertation entre Etats.

Avec les ONG (du type Greenpeace, WWF ou Amnesty International), ce sont les opinions publiques des pays démocratiques qui sont au mieux influencées et au pire manipulées; et les Etats sont le plus souvent contraints d'en tenir compte, en particulier lors des grandes conférences internationales (Seattle, Cancun, Copenhague).

Cette contestation de l'Etat de tous les côtés aboutit à un découplage entre un espace politique qui demeure encore national et un espace économique qui ne peut être enfermé dans aucune territorialité. Le territoire, qui marquait la compétence de l'Etat, en vient à perdre sa place de « principe structurant de toute communauté politique ». Le développement nécessaire de règles internationales primant sur les législations nationales remet en cause au moins partiellement la souveraineté de l'Etat.

La remise en question du territoire et de la souveraineté provoque un affaiblissement du lien entre le citoyen et l'Etat ; en France, un étranger de l'Union Européenne peut voter aux élections locales: la participation à la vie politique est alors découplée de la volonté d'adhérer à la nationalité, française le patriotisme peut devenir désuet. Bref l'Etat paraît désacralisé car son lien avec le citoyen tend à ne plus être celui du sang, du sol ou tout simplement de la passion mais celui de la raison et d'une logique de calcul « coûts/avantages » (qui est la logique de la mondialisation).

Mais cette perte de pouvoir n'annonce pas pour autant la fin de l'Etat, comme nous le verrons plus loin, car comme disait Jaurès « Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie, beaucoup y ramène ».

En effet l'Etat, malgré le dépassement de certaines de ses fonctions régaliennes, reste garant de la sécurité des personnes et des biens, de l'exercice de la démocratie (dans les pays où elle existe), responsable de la scolarisation, de l'éducation et de la santé publique, tous éléments nécessaires à une bonne assimilation de la mondialisation par la nation en général et le citoyen en particulier.

Tout autant, il reste un acteur majeur en matière économique et politique.

D'abord, il décide de son intégration ou de sa non-intégration dans l'économie mondiale ; il peut également décider, après en avoir mesuré les risques, de mesures unilatérales de protectionnisme qu'il jugerait nécessaires (comme l'ont fait les Etats-Unis pour l'acier).

Ensuite, il reste libre de prendre, seul ou en concertation avec d'autres Etats, des mesures concernant l'attractivité de certains territoires (pôles de compétitivité), d'effectuer des démarches de « déterritorialisation sélective » (zones franches, espaces transnationaux). Il est confronté à la nécessité d'établir ou de renforcer des coopérations interétatiques (juridiques, Interpol, militaires comme Eurocorps, monétaires comme le projet asiatique incluant Chine, Japon, pays du Pacifique).

En politique internationale, le rôle de l'Etat reste capital dans la mesure où il peut compter sur ses capacités diplomatiques et militaires pour participer au contrôle de la mondialisation.

En outre et surtout, les grandes institutions internationales (du FMI à l'OMC en passant par le G8) qui promeuvent la mondialisation ne sont que des émanations des Etats ; la réalisation de structures territoriales plus pertinentes, comme l'Union Européenne, ne peut naître que de leur initiative.

Les Etats font la mondialisation et sont seuls capables d'imaginer des instances de régulation.

Bien qu'il semble attaqué par la mondialisation, l'Etat reste le but recherché par les peuples qui ... n'en disposent pas. Il leur apparaît comme une protection, qui possède l'avantage d'être une forme d'organisation politique stable aux yeux des organisations internationales..

Mais de nos jours, il s'agit d'un Etat renouvelé et recomposé (cf. l'intervention de nombreux Etats contre l'Irak envahisseur du Koweït).

En ces temps de mondialisation, les Etats conservent une place centrale dans un système international où gravitent de nouveaux satellites. Ils cherchent à tirer parti de la mondialisation pour se développer en s'adaptant à un univers qui a changé et qui les amène peu ou prou à transférer une partie de leur souveraineté pour défendre leurs intérêts économiques.

Après avoir fait le constat qu'avec la fin de la guerre froide les rivalités se déplaçaient sur le plan économique et que la géoéconomie devenait essentielle en géopolitique, les Etats jouent un rôle décisif dans la création des conditions politiques et économiques permettant l'émergence des Firmes Multinationales ; ils conservent par ailleurs leur pouvoir d'intervention dans des domaines essentiels pour la vie économique comme la culture et l'éducation. Enfin, les chefs des Etats ayant choisi de s'appuyer sur les flux économiques pour diffuser leur puissance (Etats-Unis par exemple) sont autant voyageurs de commerce que diplomates.

L'efficacité de l'Etat est capitale pour la capacité d'un pays à s'insérer dans une mondialisation qui n'entraîne pas tant moins d'Etat qu'un Etat différent.

II.3 Quel constat dans le contexte actuel ?

Finalement, libérer le échanges, promouvoir le marché comme creuset de l'expansion des firmes et des systèmes économiques n'interdit pas le rôle permanent des Etats. La diversité prime souvent sur l'unité même au cœur des démarches à caractère de plus en plus fédéraliste comme dans l'Union Européenne.

Ainsi, le modèle social européen, en rupture apparente avec le modèle américain fonctionne assez difficilement. L'Europe qui, par paliers, a fixé la disparition de certaines frontières dans un marché unique, est ainsi dotée d'un modèle social qui demeure, en fonction des systèmes nationaux, entre le social libéralisme anglo-saxon et le protectionnisme souverainiste français, pour la durée hebdomadaire du temps de travail, par exemple.

On peut également avancer que les firmes transnationales à capitaux privés (FTN) conservent leurs spécificités. Le territoire national des FTN demeure le plus souvent celui sur lequel elles ont développé leurs activités.

Selon certains auteurs, le défi lancé par la mondialisation à la souveraineté des Etats serait tel que nous assisterions à la fin de l'ordre interétatique. Or, d'autres travaux montrent que finalement si les acteurs non étatiques comme les firmes multinationales, les ONG, les cabinets d'audit deviennent des acteurs incontournables du système international, leur capacité d'action reste liée aux Etats. On assiste, non pas à une baisse de l'influence des acteurs publics au profit du privé, mais au maintien de l'exercice du pouvoir étatique et politique par d'autres moyens.

En d'autres termes, ce sont bien les Etats qui choisissent de s'ouvrir au commerce international et aux capitaux étrangers. Les politiques nationales conservent donc un rôle fondamental pour catalyser les effets positifs de la mondialisation, comme pour anticiper et corriger les effets négatifs.

Le plus souvent, dans le monde comme en Europe, on constate que les Etats et leurs frontières nationales mettent prudemment « de la distance dans la proximité », vis-à-vis de situations économiques éloignées bien que contiguës.

III. QUEL AVENIR POUR L'ETAT ?

III-1 Sans Etat, où est l'international ?

L'Etat, acteur de la scène internationale : La scène internationale n'est que le reflet d'un rapport de force codifié dans une règle du jeu (le droit international) qui est lui-même le résultat de la cristallisation d'un rapport de force précédant. Quand ce rapport de force devient trop déséquilibré, la tendance du ou des (car il s'agit le plus souvent d'alliances, qu'elles soient objectives ou subjectives) Etats les plus forts est de s'exonérer de la règle du jeu précédente pour en imposer une nouvelle qui légitimera le nouveau rapport de force jusqu'à le cristalliser à son tour, en en faisant alors la nouvelle règle du jeu applicable. Quand la règle du jeu change, les Etats n'ont, selon le principe identique à celui de l'évolution, d'autre choix que de s'y adapter.

De ce point de vue les « signes » généralement interprétés comme un déclin de l'état : impuissance à régler certaines crises, rôle croissant des ONG ou des multinationales, multilatéralisme ou supranationalisme ne doivent donc aucunement être considérés comme tels mais simplement comme des manifestations « tectoniques » de ces rapports de force.

Ainsi, d'un côté, le soi-disant déclin « des Etats » n'est que le déclin de certains au détriment d'autres. Ceux qui n'ont pas les moyens ou la volonté d'exercer une vraie souveraineté se vassalisent auprès d'Etats plus puissants. Tous les autres acteurs non étatiques sont des masques derrière lesquels on trouve des Etats et cela n'a rien de très nouveau : division, subversion, opération sous pavillon et alliances objectives sont autant de manières pour les Etats de mener des guerres sans les faire. Il y a simplement aujourd'hui, sur l'échiquier mondial un nombre si important de joueurs, de pièces, de parties et de stratégies qu'il en devient difficile d'en avoir une vision globale (et d'autant plus que la nature de cette vision globale n'est pas le moindre des enjeux étatiques).

De l'autre, on voit souvent l'internationalisme et même de plus en plus le supranationalisme être avancés comme des substitutions possibles aux Etats. Cette tendance peut être interprétée comme une tentative de ne pas perdre le rapport de force en proposant (par faiblesse ou par calcul) le partage d'un pouvoir qui par définition ne se partage pas. C'était d'ailleurs le principe qui avait déjà été évoqué à la création de l'ONU, institution qui fut conçue par et pour le bénéfice de certaines nations au détriment des autres et dont le blocage actuel est moins un symptôme d'échec que le résultat de son parfait fonctionnement. D'une manière générale, les institutions internationales, qu'elles soient politiques ou commerciales, ne sont que des espaces de discussion et de théâtralisation du jeu des Etats. Enfin la solution supranationale, celle qui sous-entend qu'un seul Etat (quelque soit sa forme) réussirait mieux là où les Etats ont échoués dans le cadre international, présuppose que l'évolution de la conscience humaine aboutirait nécessairement un beau matin à se ranger, naturellement et volontairement, à cette conclusion. Basé sur le présupposé faux que les Etats cherchent comme une fin ce qui n'est pour eux qu'un moyen, ce dernier avatar de l'argument du bien commun allié à l'obsession occidentale de l'universalisme n'a d'autre utilité que de nourrir la paranoïa inquiète des théoriciens du complot et l'espérance béate des éternels idiots utiles prêt à soutenir quiconque

projette de rendre heureux les gens malgré eux et toujours aussi oublieux du fait que ceux qui cherchent des protecteurs trouvent au final toujours des maîtres.

Ainsi, s'il n'y a pas de « mouvement de l'histoire » allant vers un dépassement du rôle des Etats, pourquoi nous posons nous la question de son avenir ? De fait, la question de l'avenir des Etats cache celle de l'avenir de notre Etat donc chacun mesure, jour après jour, les difficultés grandissantes à faire face aux défis actuels et à venir.

Avenir de l'Etat ou avenir de notre Etat : Si l'avenir des Etats ne semble pas devoir être remise en cause, la vraie question est donc comment doit-on s'adapter face aux modifications des rapports de force internationales ? La réponse que nous apportons naturellement tient en un seul mot : « l'Europe », pourtant chacun peut constater que cette Europe ne semble pas porteuse des promesses qui lui étaient prêtées. Face à ce constat, la solution quasi unanimement proposée est toujours : « il faut plus d'Europe ». Cependant, il faut bien constater que toutes les tentatives de renforcement de l'appareil européen se sont traduites par des échecs, une désadhésion croissante des populations et un euro optimisme décroissant des gouvernements.

Pourquoi alors le fait même de penser une Europe politique, c'est-à-dire une Europe souveraine et donc une Europe puissance reposant sur les quatre piliers (économique, politique, militaire et culturel) est-il aussi difficile que la question même est occultée au profit de toutes les considérations, lilliputiennes et nombrilistes, possibles et imaginables ?

Il y a principalement deux réponses à cette question, la première est technique : le cadre, d'abord historique puis juridique, dans lequel est née et s'est construite l'Europe que nous connaissons aujourd'hui ne peut pas permettre de penser une Europe politique. La seconde est philosophique, comme il a été dit plus haut la notion d'état correspond à une idée de nation, les grands Etats actuels Etats-Unis, Chine, Inde, la Russie ou le Brésil fonctionne comme des nations (bien que certains Etats cités soient en fait de type fédéral avec pour certains de nombreuses autres nationalités minoritaires en leur sein). Or l'Europe ne peut en aucun cas être considérée comme une nation. Il est donc nécessaire pour penser l'Europe de quitter la notion d'Etat nation pour penser l'idée impériale. Mais c'est justement là qu'apparaît toute l'ironie de l'histoire : comment en effet des nations peuvent-elles concevoir d'adopter ce mode d'organisation commun alors qu'elles sont le fruit d'une histoire, d'une philosophie et d'une idéologie politique construites justement contre l'idée impériale ?

Cependant, ayant perdu la supériorité technologique qui avaient fait leur force et avec un rapport démographique insignifiant, les Etats européens en tant qu'Etat ont peu de chance de jouer un grand rôle dans un monde globalisé dominé par des Etats puissances de grande taille et l'Europe politique telles que nous connaissons aujourd'hui n'a quant à elle aucune chance de faire quoi que ce soit. Ainsi, il ne reste donc que le recours à la construction d'une Europe puissance mais comme cela vient d'être vu, les Etats seront toujours incapables de la faire naître tant cette solution leur est contre-nature. Aussi, la solution, si elle existe, se trouvera dans les nations qui composent l'Europe, la seule question est donc de savoir si elles arriveront à définir un bien commun méritant qu'elles s'organisent pour le défendre.

III-2 Un état mais à quelle échelle ?

L'histoire des peuples et des nations montre que deux tendances antagonistes en régissent la dynamique économique, sociale et politique.

D'une part la mondialisation des échanges, entraîne inexorablement les individus à intégrer une société centrifuge, où tous sont citoyens du monde et surtout clients du capitalisme, et cela avec le consentement plus ou moins avoué des états : la logique libérale ne consiste-t-elle pas en définitive à abandonner l'individu en prétendant garantir la liberté capitaliste ? L'Etat faillit par là même à son rôle essentiel de protection des individus sur un territoire donné. En effet, l'incapacité des Etats à lutter contre les délocalisations d'activité industrielle est un constat de l'échec étatique à protéger l'individu sur le territoire. Les individus sentent plus ou moins confusément que l'action de l'Etat obéit à une logique différente de celle annoncée.

L'Etat favorise donc par le soutien plus ou moins fort qu'il apporte à la mondialisation une angoisse chez les populations : le chômage attaque directement le besoin de sécurité des individus et par là même les besoins physiologiques primordiaux (alimentation, repos, propriété corporelle) et indirectement l'estime de soi (sentiment de rejet de la part d'une société post-marxiste qui ne valorise l'individu que par sa force de travail) et la capacité à se réaliser. (: Assistance aux chômeurs, puis rejet de la société pour les mauvais éléments qui n'ont pas été capables de retrouver un emploi quel qu'en soit le prix à payer, perte de la sécurité élémentaire (alimentation raisonnable, abri pour dormir perte d'identité des populations qu'il est censé protéger).

En ce sens, la faillite actuelle de l'Europe en matière de protection des individus (avant celle des nations) montre clairement que l'échelle des nations n'est plus la bonne et que si les institutions européennes ne se renforcent pas au détriment des institutions nationales, l'Europe disparaîtra.

Par ailleurs, les tendances communautaristes (indépendantistes régionaux, intégristes religieux ou politiques) témoignent d'une volonté centripète d'appartenance une entité géographique (un territoire) ou politique clairement identifiable. Les Etats en lutte pour leur survie, mais contre ces aspirations démontrent encore un décalage entre le discours protecteur de l'individu et l'action protectrice de l'entité « Etat ».

Par sa lutte contre les tendances communautaristes, l'Etat renforce l'impression donnée précédemment de ne pas contribuer réellement au bien-être des citoyens. Les tendances communautaristes ne sont dans la plupart des cas que l'expression d'un désir de se retrouver « entre soi », joueurs de football, membres d'un groupe de musique folklorique, ou simplement consommateurs, habitants d'un quartier qui souhaite préserver son originalité. On remarque que les nouvelles dispositions actuellement à l'étude visant à mieux contrôler l'activité économique engendrée par les associations régies par la loi de 1901 peuvent à terme lourdement entraver la richesse dans le partage humain que ces associations autorisent actuellement.

On constate donc bien que l'intervention étatique qu'elle se situe à l'échelle « mondiale » ou bien à l'échelle « locale » n'est pas actuellement ressentie comme adéquate aux objectifs régaliens d'un état : la protection des intérêts généraux des citoyens.

Dans l'hypothèse où les nations accepteraient de se ranger sous la bannière européenne et d'abdiquer une grande partie de leurs prérogatives, les citoyens ne pourraient se reconnaître exclusivement dans le système trop lointain de l'Europe. Il apparaît donc qu'une structure régionale (au sens large et transfrontalier) devrait alors se mettre en place pour servir d'intermédiaire entre l'Europe, garante des relations entre les individus et la « mondialisation » et permettre un développement économique durable et responsable à taille humaine au profit des citoyens.

L'état doit donc se repenser soit par rapport à son action, soit par rapport à ses mythes fondateurs. Une des voies du changement dans l'action serait de renoncer à tout ce qui n'est pas absolument indispensable au niveau national (le niveau actuel de traitement de la plupart

des problèmes avec par exemple la détermination des zones inondables dans l'ouest suite à la tempête Xynthia) par un vrai processus de décentralisation (subsidiarité) et non pas de déconcentration (délégation aux préfets par le ministre comme c'est de plus en plus souvent le cas actuellement). Si il est prouvé que notre pays ne serait pas prêt à s'engager dans ce renoncement à l'état-providence, il faudra donc inventer des nouveaux mythes fondateurs plus en cohérence avec la réalité sociale du XXIème siècle.

III-3 De nouveaux mythes fondateurs ?

« Relations internationales », ce terme suppose des relations à l'échelle des nations. Si l'Etat paraît l'interlocuteur naturel pour parler à l'échelle des nations, la réalité montre l'émergence d'autres acteurs. La crise Grecque du printemps 2010 est emblématique à la fois de la nécessité de relations entre Etat, mais aussi de la diversité d'acteurs concourant à ces relations : échelle supra étatique – l'Union Européenne – mais aussi non étatique – organisme financier, FMI, agence de notation, ... Plus largement, de nouveaux acteurs influencent les politiques internationales sans être associés directement à un Etat : groupes de pression « sociétaux » (ONG humanitaires, sur l'environnement, religieuse...), Organismes d'évaluation, etc. . Cela pose la question de la légitimité de la parole représentée. D' « où parlent » ces groupes, qu'est-ce qui les fondent ? La parole des organes démocratiques exécutifs sont-ils en perte de vitesse ?

Si après les crises des nations du XIXe siècle, les nouvelles conceptions de la société civile viennent ébranler la place de l'Etat (a), celui-ci reste le garant de l'action collective (b). En attendant l'émergence d'autres acteurs ? (c).

a. *Capacité d'action, protection, représentativité : L'Etat ébranlé...*

Si des voix non étatiques sont entendues au niveau supra national, c'est que trois évolutions le permettent : la consolidation de la démocratie dans les pays occidentaux et d'un de ses corollaires : la liberté d'opinion, la liberté de circulation de l'information en temps réel grâce aux fonctionnalités des outils de communication contemporains, mais aussi parce que l'Etat perd de son crédit. Est-il aujourd'hui capable de dessiner l'avenir commun, selon le rôle majeur que lui attribuait le général de Gaulle ?

Or quels grands enjeux contemporains sont au cœur de l'opinion occidentale ? : L'efficacité économique (qui paraît avoir remplacé les préoccupations militaires en Europe occidentale), les enjeux énergétiques et environnementaux, les solidarités (internationales, intergénérationnelles, « justice sociale et sociétale ») semblent incontournables. Face à ces enjeux, la société civile s'organise en grands ou plus petits groupes, portés par des valeurs mythiques retirées à l'Etat : la vérité, l'efficacité de l'action, les valeurs collectives... (Quelques exemples pour illustrer l'importance de ce dernier point : les grandes écoles développent les actions « solidaires » comme projet ou même des cursus spécifiques sur ce thème, la part de la population engagée dans le monde associatif n'a jamais été aussi important, mais, plus négatif, c'est aussi la fuite dans l'irrationnel qui se développe comme palliatif aux vivre ensemble)

Les enjeux d'une économie à l'échelle planétaire entraînent des évolutions sociétales qui paraissent plus subies que voulues. La parole de l'Etat a toujours été mise en doute, mais cette fois ses concurrents jouent sur les deux autres domaines : L'efficacité - les agence d'évaluation sont créditées par les acteurs économiques et financiers internationaux, donc efficaces dans les représentations modernes ; Et les valeurs collectives : les ONG porteuses de valeurs simples, parfois simplistes mais suffisamment fédératrices pour être entendus, agissent au niveau international : ONG humanitaires qui influent à différentes échelles (réflexion sur le droit d'ingérence, droit au logement), groupes d'action pour l'environnement

(capable d'influer sur les choix énergétiques...), mouvements religieux (qui répondent aux besoins de sens collectifs ?) etc.

b. ...mais l'Etat non remplacé...

Pourtant l'efficacité réelle et la crédibilité de la parole de ces nouveaux acteurs relèvent plus du mythe que de la réalité : Les agences de notation sont souvent mises en défaut (incapacité d'avoir prédit la dernière crise, soupçon de prévisions auto réalisatrices...), Transparency international a pu paraître influencée par des aspects partisans (affaire Total). Par ailleurs, les valeurs collectives ne se retrouvent pas non plus : ni les ONG, ni les grandes acteurs financiers ne se pré occupent des conséquences sociétales de leurs actions - du reste est-ce leur rôle ? – les groupes religieux comme les ONG de nature humanitaire demandent (exigent de leur point de vu) des décisions qui sont finalement des choix collectifs.

Or dans tous ces domaines l'interlocuteur final reste l'Etat. C'est vers lui que les population se tournent – souvent en l'interpellant, parfois en manifestant, normalement en votant –. Le collectif dans sa globalité est du ressort du « vivre ensemble ». Dans ce domaine les ONG (au sens le plus large du mot) ne sont pas légitimes. L'acte démocratique en occident et le fruit de l'histoire politique en général fondent les mythes qui forment des nations, des Etats mais non des groupes de pression. Ceux-là naissent finalement là où la réponse collective n'est pas acceptée ou absente : économie mondiale sans régulation, valeurs en pertes au profit des réalités économiques etc.

Reste que l'Etat n'est pas nécessairement l'échelle la plus pertinente en terme d'efficacité.

Les solidarités collectives peuvent être du ressort de collectivité plus étroites que l'Etat. Ces collectivités peuvent être légitimes pourvu qu'elles soient démocratiques. Elles peuvent mêmes dépasser l'Etat dans sa légitimité populaire quand elles correspondent à une identité forte (certaines Régions françaises, régions espagnoles, Lander, provinces Belges...).

Mais une efficacité exécutive induit-elle un besoin de relations internationales qui risquent de concurrencer l'Etat et briser le sens commun de l'appartenance collective ?

En reprenant les grands enjeux précédents, quel poids peut avoir une région face à des groupes économiques et des pays comme les Etats-Unis et la Chine ?

c. ...en attendant de nouveaux mythes fondateurs ?

En Europe, l'Union Européenne semble avoir la taille critique pour répondre aux enjeux collectifs au niveau international. Mais sa légitimité est pour le moins peu acquise par les populations censées être représentées.

D'abord parce que s'il y a bien un parlement européen élu au suffrage universel, son pouvoir est singulièrement faible. L'exécutif est assuré par la commission dont les membres sont nommés par le conseil européen et les décisions sont prises par le conseil des ministres. Donc décisions et exécutions sont du ressort des Etats et non d'un peuple européen directement représenté. La complexité du fonctionnement de l'Union vient d'abord du déficit démocratique de l'Union Européenne.

Ensuite, parce que pour qu'il y ait cohésion, en suivant Régis Debray il faut une symbolique partagée, des mythes fondateurs.

Or les mythes européens partagés sont peu nombreux : l'absence de symbolique commune sur la monnaie en est emblématique. Les mythes fondateurs tendent même à disparaître : la paix fondée sur la culpabilité de l'Allemagne devient de l'histoire pour la génération au pouvoir ; le partage des ressources (charbon et acier) fait place à une concurrence entre Etat où chacun, France et Allemagne notamment, se tourne vers la Russie plutôt que de s'allier. Le solidaire s'étiole...

Pire : L'Union affiche une image de promotion du libre échange et apparaît par là non seulement non protectrice mais affaiblissant la protection économique des populations. Elle

combat même les mythes nationaux : les grands champions industriels nationaux, tel qu'EDF, mythe de la réussite française, sont remis en cause dans leur hégémonie.

Enfin les mythes positifs sont pour certains immérités : Aller chercher justice au niveau européen signifie pour beaucoup aller devant la cours européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales... qui n'a pas de lien direct avec l'U.E..

Ariane et Airbus, champions industriels à l'échelle européenne ne sont pas non plus directement lié à l'Union.

Pourtant en changeant d'échelle, le regard peut devenir positif. L'Union a su assurer la paix, mettre au point une monnaie commune, harmoniser des politiques communes. Il lui reste à promouvoir image motrice sur les grands enjeux. Peut-être que d'une faiblesse récente, la difficulté à assurer une solidarité dans la crise grecque, il restera l'image de la réussite finale à mettre au point un accord commun. Valmy et l'Edit de Nantes ne sont pas devenus mythiques en un jour.

CONCLUSION

Alors, L'Etat, échelle dépassée ? L'émergence de nouveaux acteurs est loin de le rendre obsolète. Les forces de gravités sont encore au niveau des Etats. Le besoin d'agir de la société civile traduit plus un besoin de valeurs partagées qu'une remise en cause de l'Etat. Le terme « éthique » devient incontournable dans tous les manifestes. Aux représentants de l'Etat ou des organisations supra-étatiques de s'en emparer pour fonder leur légitimité. « Au XXI^e siècle, face à la plus grande menace qu'ait connu l'humanité, il va falloir réintroduire les dieux, les dieux c'est-à-dire les torches une à une allumées sur le chemin de l'Homme pour l'arracher à la bête ». L'Etat qu'il soit à l'échelle de la nation ou de l'Union Européenne devra allumer ces torches définies par Malraux, pour redonner le sens du collectif et pouvoir légitimer leur action internationale, nécessaire à la définition de l'avenir.